

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3922

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Hugué (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3922**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'incubateur au féminin Rhône-Alpes s'adresse aux femmes ayant un projet d'entreprise innovant dans le domaine des services et à fort potentiel de développement (création d'emplois).

Créé en 2011, le fonctionnement de L'incubateur au féminin Rhône-Alpes mobilise la méthodologie des incubateurs pionnières en l'adaptant aux spécificités de l'agglomération lyonnaise et à son réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE).

L'association se positionne sur le segment des projets entrepreneuriaux innovants à fort potentiel de développement. Elle propose un accompagnement ante et post création faisant une large part à la mise en réseau du porteur de projet (partenaires de l'accompagnement, experts, réseaux d'affaires, etc.).

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau L_VE, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise.

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

L'appui à l'entrepreneuriat féminin constitue un levier important de dynamisme économique pour notre territoire, tout autant qu'un enjeu de mixité indispensable à la cohésion sociale.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine soutient l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son action en direction de l'entrepreneuriat féminin.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibération n° 2012-2910 du 16 avril 2012 le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012.

Le bilan de l'activité de L'incubateur au féminin Rhône-Alpes dans le cadre de ce financement est le suivant :

- 71 contacts (+ 110 % par rapport à 2011),
- 11 créatrices pré-incubées,
- 5 sociétés créées depuis l'ouverture de l'incubateur,
- un hébergement dans les locaux de l'incubateur (à partir de novembre 2012),
- lancement de l'appel à projets "Pépit'up".

L'association a, par ailleurs, poursuivi le développement de ses actions partenariales : participation à une vingtaine d'actions promouvant l'entrepreneuriat au féminin et l'innovation, mise en place d'une action partenariale avec les étudiants de l'Ecole de management (EM) de Lyon, signature d'un partenariat triennal avec le Groupe Cardinal, etc. L'association participe, par ailleurs, aux événements et rencontres du réseau L_VE, elle a déposé formellement une demande de labellisation auprès du réseau L_VE en décembre 2012.

Les actions conduites en 2012 par l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes affichent un bilan satisfaisant compte tenu des prévisions initiales sur les premières années de fonctionnement.

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

L'incubateur au féminin Rhône-Alpes poursuivra son développement en 2013 en structurant son équipe d'animation, en signant de nouveaux partenariats, en organisant des événements liés à l'innovation et en mettant en place du mécénat de compétences.

Les objectifs quantitatifs proposés par l'association sont les suivants :

- 150 contacts,
- 40 projets accueillis,
- 20 projets pré-incubés,
- 8 projets incubés,
- 10 créations.

L'association souhaite développer l'accompagnement collectif avec une formation/atelier organisée toutes les 3 semaines.

L'incubateur au féminin Rhône-Alpes poursuivra la démarche de labellisation entreprise auprès de L_VE.

Budget prévisionnel 2013 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges de fonctionnement	65 081	Communauté urbaine de Lyon	20 000
relations publiques et communication	1 810	Région Rhône-Alpes	20 000
accompagnement des créatrices	26 754	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	10 000
fédérations pionnières	3 000	Caisse des dépôts et consignation	5 000
		mécénat et sponsoring	24 895
		autofinancement	16 750
Total	96 645	Total	96 645

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € au profit de l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2013. Ce soutien est apporté

conjointement avec la Région Rhône-Alpes (à hauteur de 20 000 €) dans le cadre de la convention de fonctions de centralités et d'agglomération portant sur la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.